



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DECISION DU MAIRE N° d.2022.106

**Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus entre le 1er septembre et le 18 novembre 2022, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et spécialement l'article L.2122-22 alinéa 4, et les articles L2131-1, L2131-2, 4°, D2131-5-1 et R2131-6,

Vu Le Code de la commande publique notamment les articles L. 2124-1 et R 2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence ,les articles L.2123-1 et R 2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L. 2125-1 et R 2162 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération du Conseil municipal n° D.2020.05.18 du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté municipal n° A.2021.131 du 28 janvier 2021 donnant délégations aux élus,

Vu l'arrêté municipal n° A.2022.2061 du 20 octobre 2022 donnant délégations aux élus,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçu dans le cadre de la délibération n°D.2020.05.18 du 27 mai 2020.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 18 novembre 2022 est la suivante :

### DECIDE :

- 1) Maintenance de la plateforme numérique IoT et achat de matériels - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Domopad, domiciliée 32 chemin du dessous du rocher - 91120 Palaiseau, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour sa durée totale.
- 2) Fourniture d'arbustes, de plantes vivaces, graminées et fougères, chrysanthèmes et de sapins de Noël - Lot n°4 : Achat de sapins de Noël, socle de fixation compris.  
Convention au marché conclu avec la société ABIES DECOR ayant pour objet la répercussion de la hausse des coûts des matières premières sur le marché par un ajustement de certains prix du bordereau.  
Cette convention n'implique pas d'augmentation du seuil maximum initial qui reste fixé à 70 000 € HT. L'impact financier de cette convention est estimé à 1 013,04 € HT.
- 3) Fourniture et livraison de peinture, matériels de peinture et produits verriers - Convention n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Peintures de Paris ayant pour objet l'ajustement de certains prix du bordereau des prix unitaires jusqu'au 26 mai 2023. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuil mini-maxi, cette convention ne modifie pas ses conditions financières, mais elle représente une dépense estimée à 15 000 € HT.
- 4) Travaux de maintenance et de petites créations des aires collectives de jeux - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Elastisol, domiciliée 4 route de Longjumeau - 91380 Chilly-Mazarin, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC pour sa durée totale.

- 5) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'adaptation aux évolutions du territoire et aux évolutions législatives dans le domaine de l'urbanisme au regard des documents de planification (PLU et PSMV) – 2020-2024. Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec le groupement conjoint d'entreprises VILLE OUVERTE SARL (mandataire) / VIZEA / Valentine TESSIER, ayant pour objet de transférer les droits et obligations contractuels liés au contrat de l'ancienne société mandataire à la nouvelle société VILLE OUVERTE SAS (VO HOLDING). Cet avenant est sans impact financier sur le contrat initial.
- 6) Maintenance évolutive des systèmes de téléphonie sur IP - Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conclu avec la société Parson telecom, domiciliée 51 rue Paul Meurice - 75020 Paris suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec seuil maximum fixé à 960 000 € HT soit 1 152 000 € TTC pour sa durée totale.
- 7) Nettoyage des locaux de divers bâtiments de la ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP - Lot 1 - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société Derichebourg, ayant pour objet la mise à jour du bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne modifie pas les seuils de l'accord-cadre, mais représente une baisse de dépenses estimée à 31 667,88€ HT annuelle soit 38 002 € TTC.
- 8) Achats et livraisons de produits d'entretien et d'articles de droguerie pour les différents services de la ville de Versailles, le CCAS, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bougival, Fontenay-le-Fleury, et Jouy-en-Josas - Lot n°1 Produits d'entretien (Produits de nettoyage, papier hygiénique, essuie mains en papier, balais, brosses, autres produits de nettoyage ménager et produits désinfectants pour les mains) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société HERSAND (Delaisy Kargo), domiciliée au 3 rue d'Ableval - 95200 Sarcelles, suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois à compter de sa notification - Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un montant maximum fixé à 1 357 000€ HT soit 1 628 400,00 euros TTC pour sa durée totale.
- 9) Achats et livraisons de produits d'entretien et d'articles de droguerie pour les différents services de la ville de Versailles, le CCAS, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bougival, Fontenay-le-Fleury, et Jouy-en-Josas - Lot n°2 Produits jetables (Gants jetables, fournitures jetables pour la restauration et Agents nettoyeurs) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société Ets BARTHOLUS, domiciliée au 54 Avenue Raspail - 94100 Saint-Maur-des-Fossés, suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un montant maximum fixé à 354 000€ HT soit 424 800€ TTC pour sa durée totale.
- 10) Achats et livraisons de produits d'entretien et d'articles de droguerie pour les différents services de la ville de Versailles, le CCAS, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bougival, Fontenay-le-Fleury, et Jouy-en-Josas - Lot n°4 Sacs poubelles (Sacs et sachets à ordures en polyéthylène) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société HERSAND (Delaisy Kargo), domiciliée au 3 rue d'Ableval - 95200 Sarcelles, suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 438 000 € HT soit 525 600€ TTC pour sa durée totale.
- 11) Entretien des arbres de la Ville de Versailles et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n°1 - Travaux de taille et entretien des arbres en port libre (Elagage des arbres-Entretien des espaces verts) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SMDA SAS, domiciliée au 28 rue Roger Hennequin - 78190 Trappes, suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification - Cet accord-cadre est conclu avec un minimum de 100 000€ HT et avec un maximum 980 000€ HT pour la durée totale du marché.
- 12) Entretien des arbres de la Ville de Versailles et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n°2 - Travaux de taille et entretien des arbres en port architecturé (Elagage des arbres-Entretien des espaces verts) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SMDA SAS (Soin moderne des arbres), domiciliée au 28 rue Roger Hennequin - 78190 Trappes, suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification - Cet accord-cadre est conclu avec un minimum de 100 000€ HT et avec un maximum 750 000 € HT pour la durée totale du marché.
- 13) Entretien des arbres de la ville de Versailles et de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Lot n°3 - Plantation et entretien des arbres (Plantation des arbres par ensemencement - Entretien des espaces verts) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SEM Espaces Verts (Soin moderne des arbres), domiciliée au 36 rue Paul Langevin - Zone industrielle Les Ebisaires - 78370 Plaisir, suite à un appel

d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification - Cet accord-cadre est conclu avec un minimum de 30 000€ HT et avec un maximum 1 200 000€ HT pour la durée totale du marché.

- 14) Travaux d'aménagement des trottoirs sur la Ville et des terre-pleins de l'avenue de Paris - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises composé des sociétés EUROVIA, JEAN LEFEBVRE et Watelet, dont la société EUROVIA est le mandataire, ayant pour objet la modification de la forme du groupement d'entreprise. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.
- 15) Travaux de mise en place et déploiement du dispositif d'alerte du plan particulier de mise en sécurité dans les bâtiments scolaires - Lot 1 : travaux de sonorisation des écoles - Avenant n°1 au marché conclu avec la société STPEE ayant pour objet la réalisation de travaux modificatifs. Cet avenant implique une augmentation du marché de 19 784,56 euros HT. Le marché passe donc de 243 670,78 € HT à 263 455,34 euros HT soit 316 145,41 € TTC.
- 16) Fourniture et livraison de vaisselle pour les services de la ville de Versailles et son CCAS - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SOGEMAT, domiciliée 29 avenue des grenots - 91150 Etampes, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC pour sa durée totale.
- 17) Pose et dépose des barnums du marché Notre-Dame de la ville de Versailles - Avenant n°1 au marché conclu avec la société SOMAREP ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution pour 2 mois supplémentaires. Cet avenant engendre une augmentation du montant initial du marché de 30 450 € HT, qui passe ainsi à 761 250 € HT, soit 913 500€ TTC, soit une augmentation de 4,17%.
- 18) Fourniture et livraison de repas en liaison froide - Lot n°2 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le secteur scolaire, périscolaire et le centre technique municipal - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société ELRES ayant pour objet la revalorisation des prix et des adaptations mineures. L'accord-cadre ne modifie pas les montants minimum et maximum mais il représente une dépense estimée à 208 525,63 € HT (sur la durée de l'avenant jusqu'en 30 juin 2023).
- 19) Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents - Lot 2 impression et routage du magazine de Versailles - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société ILD ayant pour objet l'augmentation des prix tenant compte du contexte économique mondial. L'accord-cadre n'étant pas assorti de seuil mini-maxi, cet avenant ne modifie pas ses conditions financières, mais il représente une augmentation de la dépense estimée à 16 659€ HT jusqu'au 31 décembre 2022.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*